



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

MAY 17 1982

Distr.
GENERALE
S/15084
15 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/DA COLLECTION
LETTRE DATEE DU 15 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le communiqué suivant, publié le
15 mai 1982 par le Ministère de la défense du Royaume-Uni :

"Dans le cadre des mesures destinées à faire respecter la zone maritime
totalement interdite, des Sea Harrier de l'équipe spéciale ont attaqué hier
l'aéroport de Port Stanley et des installations militaires connexes. Tous
les appareils sont rentrés sans dommage.

La nuit dernière, un raid a été effectué par des forces britanniques
contre des installations et des aéronefs militaires sur une piste
d'atterrissage située dans Pebble Island, au nord de West Falkland. Un
certain nombre d'appareils au sol et un important dépôt de munitions ont été
détruits.

Les forces ayant participé à cette opération ont, comme prévu, rejoint
l'équipe spéciale. Tout le personnel est rentré sain et sauf, à l'exception
de deux blessés légers.

Je tiens à souligner qu'il s'agissait d'un raid et non d'une invasion
des îles Falkland. C'était une action militaire limitée, préparée et exécutée
dans le cadre des mesures prises par l'équipe spéciale pour faire respecter
la zone maritime totalement interdite."

Ces actions ont été menées par le Royaume-Uni dans l'exercice de son droit
naturel de légitime défense, reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies,
compte tenu de la poursuite de l'occupation illégale des îles Falkland et de la
tentative faite pour assujettir les habitants de ces îles qui sont d'origine et de
nationalité britanniques et vivent en territoire britannique et qui ont droit à la
pleine protection de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

(Signé) W. E. H. WHYTE